envisagées serviraient à rendre les décisions des commissions d'examen public exécutoires, à affirmer l'exigence du financement par les intervenants et à s'assurer qu'il n'y a qu'une seule évaluation par projet;

examiner en détail l'engagement du Canada à l'égard du développement durable et du financement du Plan vert.

Voilà le contexte dans lequel a été préparé le premier cadre de gestion de l'environnement d'MAECI. Il tient compte de l'engagement pris par le gouvernement dans son livre rouge *Pour la création d'emplois - Pour la relance économique*, ainsi que du «plan vert» d'MAECI. La priorité consiste à harmoniser les aspects économiques et environnementaux lors du processus de prise de décision.